

28 janvier 2020

Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 21 janvier 2015 de M^{mes} et MM. Patricia Richard, Rémy Burri, Simon Brandt et Florence Kraft-Babel: «Optimisation des horaires d'ouverture de la piscine de Varembe».

Rapport de M. Pierre de Boccard.

La motion M-1165 a été renvoyée à la commission des sports lors de la séance plénière du Conseil municipal du 28 septembre 2015. La commission a étudié la présente durant trois séances des 19 novembre 2015, 14 janvier et 4 février 2016, sous la présidence de M. Morten Gisselbaek. Le rapporteur remercie M^{me} Cristina Iselin et M. Andrew Curtis pour la qualité de leurs notes de séance.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Notre ville ne compte que deux bassins ouverts au public et ils sont pris d'assaut par la population. Tant les personnes qui vivent en ville que celles qui y travaillent sont frustrées par le taux d'occupation, mais surtout de suroccupation de nos bassins.

La piscine des Vernets a élargi ses horaires d'ouverture. C'est au tour de la piscine de Varembe de répondre à la demande pressante des habitants. D'autant plus que les bassins sont actuellement fermés au public à 20 h pour être mis à la disposition des clubs de plongée et autres groupes. Partageons!

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'élargir les heures d'ouverture de la piscine de Varembe jusqu'à 22 h, du lundi au vendredi.

Séance du 19 novembre 2015

Audition de M^{me} Patricia Richard, motionnaire

M^{me} Richard propose de prolonger les heures d'ouverture de la piscine de Varembe jusqu'à 22 h les jours de semaine. En effet, selon M^{me} Richard la piscine de Varembe est très fortement fréquentée, au point où sa capacité est quasiment saturée (notamment en «heures de pointe», à savoir entre 11 h 30 et 14 h ainsi qu'entre 17 h et 20 h). Le problème est également amplifié par l'heure de fermeture au grand public relativement précoce (20 h – 20 h 30, heure après laquelle la piscine est réservée aux clubs et ce jusqu'à 22 h). Elle remarque que la prolongation des heures d'ouverture ne devrait a priori pas impliquer une nécessité d'engager du personnel (la piscine étant de toute façon ouverte jusqu'à 22 h, bien

que uniquement pour les clubs). Concrètement, il pourrait être envisagé de garder uniquement un seul bassin pour les clubs entre 20 h et 22 h et de garder les deux autres ouverts au grand public.

Elle poursuit en remarquant que la Ville manque «cruellement» de piscines, justifiant également le dépôt de cette motion. Elle ajoute qu'une nouvelle piscine sera ouverte à l'horizon septembre 2016 juste à côté de la piscine de Varembe (la piscine de l'école de Chandieu). Elle estime que ce serait une bonne occasion de réaménager les horaires d'ouverture et les droits d'accès aux piscines (les clubs pourraient obtenir l'accès à la nouvelle piscine, ce qui permettrait d'ouvrir Varembe au grand public et pendant des horaires plus longs qu'aujourd'hui). Elle poursuit en affirmant que la prolongation de l'ouverture pourrait être financièrement avantageuse (le prix de l'entrée étant déjà de 6 francs; il n'y aurait que très peu de coûts supplémentaires, les gardiens de piscine devant de toute façon déjà rester sur place jusqu'à la fermeture de la piscine aux clubs). Depuis que la motion a été déposée, elle remarque que M. Kanaan a prolongé les horaires d'ouverture de la piscine de Varembe, mais seulement le matin (elle ouvre à présent à 7 h). Elle estime que cela n'est pas suffisant et qu'il faudrait prolonger les heures d'ouverture également le soir, notamment car les gens ont plus tendance à aller à la piscine après le travail.

Questions

Un commissaire estime qu'il serait possible de mieux organiser la présence des clubs de natation, permettant de libérer au moins un bassin pour le grand public, le bassin extérieur par exemple (qui serait également fort agréable en été) et il se demande si les trois bassins sont tous occupés par des clubs entre 20 h et 22 h.

M^{me} Richard répond que ce n'est pas systématique, certains jours de semaines étant plus chargés que d'autres et ajoute que les clubs ne sont à sa connaissance pas présents pendant les vacances d'été, mais que les bassins ferment quand même relativement tôt (à 20 h 30).

Un commissaire souhaiterait avoir de plus amples informations concernant les coûts d'une telle opération, notamment au niveau de l'engagement de personnel supplémentaire.

M^{me} Richard admet ne pas connaître le montant exact des dépenses qu'une telle mesure impliquerait, mais n'est pas totalement convaincue qu'il y ait des frais supplémentaires, étant donné que les gardiens sont de toute façon déjà présents pour les clubs. Elle ajoute que la prolongation des heures d'ouverture implique des recettes supplémentaires (les utilisateurs devant payer un billet d'entrée ou un abonnement).

Un commissaire souhaiterait savoir si les clubs sont présents tous les soirs de semaine. Si ce n'est pas le cas, il est donc possible de commencer par ouvrir la piscine de Varembe les jours durant lesquels les clubs ne sont pas ou peu présents.

M^{me} Richard lui répond que les clubs sont présents deux fois par semaine au minimum. Pour revenir à Chandieu, elle affirme qu'il est prévu de créer une entrée à l'extérieur de l'école, de sorte à pouvoir ouvrir la piscine au public (ou aux clubs) sans pour autant augmenter la charge de travail du concierge de l'école. Elle estime donc pertinent d'ouvrir la piscine de Chandieu aux clubs lorsque celle-ci sera achevée afin de libérer la piscine de Varembe pour le grand public.

Un commissaire demande si les caisses restent ouvertes lorsque la piscine est exclusivement fréquentée par les clubs.

M^{me} Richard remarque que les guichets ne sont pas ouverts aux heures évoquées. Cependant, la piscine de Varembe est équipée de guichets automatiques, la présence d'un employé n'étant donc pas systématiquement nécessaire.

Le même commissaire remarque que la prolongation des horaires implique *de facto* la prolongation des heures de travail de certains employés (voire l'obligation d'engager du nouveau personnel), ce qui implique des coûts supplémentaires. Il affirme ne pas s'opposer à la proposition qu'il trouve intéressante, mais souhaiterait avant tout avoir une analyse chiffrée des probables coûts qu'une telle mesure entraînerait.

M^{me} Richard affirme qu'il est relativement rare d'avoir la présence d'un employé à la caisse actuellement. De plus, la présence des clubs implique la présence de personnel de la piscine, alors que les bassins sont déjà fermés au grand public. Elle remarque que la Ville a certainement une idée du coût marginal d'une heure d'ouverture. Elle termine en rappelant que le prolongement des heures d'ouverture impliquera des recettes supplémentaires.

Ce même commissaire n'est pas sûr qu'il existe de recettes substantielles pour une telle mesure. Il estime en effet que les personnes qui fréquenteraient la piscine après 20 h seraient majoritairement des abonnés.

M^{me} Richard remarque que certains utilisateurs seraient effectivement des personnes déjà abonnées à la piscine, mais que beaucoup de riverains hésitent à aller à la piscine le soir faute de temps.

Un commissaire se demande si la réglementation du personnel de la Ville impose au-delà de 20 h une majoration salariale.

M^{me} Richard ne peut répondre à la question et remarque qu'il serait préférable de questionner le Conseil administratif à ce sujet.

Un commissaire partage les considérations quant à la nécessité d'une évaluation des coûts. Il se demande s'il ne serait pas préférable de faire une motion plus générale pour l'ensemble des piscines de la Ville allant dans le sens des idées présentées ce soir.

M^{me} Richard abonde dans le même sens et ajoute qu'il serait même intéressant d'obtenir plus de ressources financières pour le sport en général, les Genevois réclamant plus d'espaces dédiés à la natation. Revenant à la piscine en question, elle remarque qu'une forte majorité des utilisateurs se rendent à Varembeé par des moyens doux (transports publics, vélo, à pied), ce qui fait que l'empreinte écologique des utilisateurs de cette infrastructure est relativement faible (il n'y a en effet aucun parking à la piscine de Varembeé).

M^{me} Richard ajoute que la piscine du Lignon ferme à 22 h pendant la période estivale, qui connaît un franc succès. Elle remarque également qu'il est nécessaire d'étendre les heures de la piscine de Varembeé, de nouveaux logements étant sur le point d'être achevés, ce qui implique de potentiels nouveaux usagers.

Un commissaire estime que l'idée proposée est intéressante. Il se demande s'il ne serait pas pertinent de questionner les usagers de la piscine de Varembeé afin de connaître leur opinion sur le projet en question.

Le président synthétise les propositions des commissaires, consistant à demander les auditions de M^{me} Bonvin et de M. Kanaan. Il propose de voter dès à présent les auditions susmentionnées.

Vote

Le président passe au vote de l'audition de M. Kanaan et de M^{me} Bonvin.

Par 14 oui (2 EàG, 1 Ve, 3 S, 2 PDC, 3 PLR, 2 MCG, 1 UDC) l'audition est acceptée à l'unanimité.

Séance du 14 janvier 2016

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport, accompagné de ses collaborateurs, M^{me} Koelliker, MM. Jost et Amiet

M. Kanaan introduit les différents intervenants: M. Amiet, responsable patinoire et piscine, M. Jost, administrateur du département et M^{me} Koelliker, directrice adjointe du département et en charge des équipements. Il souligne que la présentation des piscines couvre une bonne partie des enjeux liés à un bassin olympique (M-1159).

Dans le cadre de la rénovation de la piscine de Pâquis-Centre, la CTC a déjà étudié la question des piscines à vocation régionale ou à vocation de quartier ainsi que la question des besoins. Un travail de diagnostic des besoins et des équipements existants montre qu'il manque des surfaces d'eau. La question est maintenant de savoir pour qui: cela concerne-t-il seulement la population de la Ville de Genève ou également la population de la région? Il apparaît que celle-ci utilise régulièrement les infrastructures de la Ville de Genève, à savoir les Vernets et bien d'autres encore. Quoi qu'il en soit, pour l'une ou pour l'autre, il manque des bassins. La natation est un sport de plus en plus pratiqué, ce qui, d'ailleurs, réjouit M. Kanaan. A ce titre, de nombreux projets sont planifiés, à savoir la piscine de Chandieu, le centre sportif de la gare des Eaux-Vives, etc. Dès lors, il a été possible d'examiner si les projets de la Ville de Genève et des autres communes répondent ou non aux besoins reconnus.

A l'échelle de l'agglomération, il existe actuellement 35 piscines couvertes dont 5 que possède la Ville de Genève. Il s'agit des Vernets, de Varembeé et des 3 bassins scolaires (Liotard, Contamines et Pâquis-Centre). La piscine de Pâquis-Centre est, dans une toute petite mesure, ouverte au public. Ces 5 lieux proposent donc 5 bassins couverts à la population. L'offre de la Ville de Genève est très attractive, puisque ses bassins sont de grandes dimensions avec 33 m à Varembeé et une dimension olympique de 50 m aux Vernets. De ce fait, Genève est une des 7 villes suisses à avoir un tel équipement pour la population. M^{me} Koelliker relève également que depuis peu, au niveau de l'agglomération, Château Bleu offre quelque chose de similaire, à savoir un bassin olympique.

Le département a mené plusieurs enquêtes sociologiques, notamment en 2014 dans le cadre de l'OFSP (Office fédéral du sport). Cette enquête nationale, dotée d'un échantillonnage commandé entre la Ville de Genève, le Canton et l'Association des communes genevoises (ACG) sur la population genevoise, a confirmé que la natation était le premier sport pratiqué de manière libre. Ses résultats ont également montré que la natation était le deuxième sport le plus pratiqué. Effectivement, 32% des Genevois pratiquent la natation.

Les bassins publics de la Ville de Genève comptent 616 000 entrées, dont 400 000 pour les Vernets et 200 000 pour Varembeé ainsi que 59 000 heures d'entraînement pour les clubs. Ces deux bassins publics sont totalement saturés. D'ailleurs, à intervalles réguliers, les médias s'en font écho. Les commissaires ici présents sont donc certainement au courant de cet état de fait. La demande actuelle est forte et la marge de progression est importante, puisque ce sport est pratiqué de plus en plus de manière libre. La population a également de très fortes attentes pour ce qui est des surfaces de loisirs. D'ailleurs, ce point demande à être amélioré.

Afin de mieux répondre à cette demande, la Ville de Genève pourra prochainement mettre en service plusieurs équipements. La piscine scolaire de Chandieu

contient un bassin de 25 m malheureusement accessible qu'aux clubs et écoles, puisque les vestiaires n'ont pas été prévus pour un usage public. Effectivement, au moment de la construction de cet équipement, les architectes n'avaient pas toutes les connaissances qu'ils ont maintenant depuis deux ans et qui auraient peut-être permis de rectifier le tir au moment du projet d'architecture. Le chantier est terminé et la piscine sera donc mise en service à la rentrée 2016. Cet équipement permettra de répondre aux besoins scolaires ainsi que de soulager Varembeé, puisque le département prévoit d'y transférer certains clubs.

Dans le document (annexe) figure une cartographie localisant les 35 piscines et distinguant les piscines couvertes publiques, scolaires ainsi que les différentes dimensions des bassins. Sans surprise, il apparaît que l'offre est concentrée sur le centre de l'agglomération. En revanche, au niveau des loisirs, il y a une offre importante à l'extérieur.

M^{me} Koelliker rappelle ensuite quelques éléments rapportés par l'enquête sociologique, qui, pour la première fois, a permis d'identifier précisément qui sont les usagers et usagères publics. Effectivement, le Service des sports est déjà parfaitement au courant des usagers des clubs. La piscine des Vernets semble être le pôle attractif de l'agglomération et accueille 40% des usagers provenant des 44 autres communes du canton. Ce chiffre n'est pourtant pas surprenant puisque le bassin des Vernets est le seul bassin olympique sur le territoire, hormis Château Bleu au niveau français. M^{me} Koelliker relève qu'une autre donnée importante est à considérer: 60% de ces usagers et usagères des Vernets travaillent en Ville de Genève. Or, le Service des sports s'est rendu compte que ces gens-là vont très souvent nager durant leur pause de midi, à la sortie du travail ou même avant, très tôt le matin. Pour Varembeé, la proportion est beaucoup plus faible, puisque ce bassin compte 34% d'usagers hors communiens (24% d'habitants dans les autres communes genevoises et 10% entre la France et le canton de Vaud). La vocation de Varembeé est donc plus celle d'un bassin de quartier que celle des Vernets.

Le Service d'urbanisme a considéré la directive de l'OFSPPO qui établit qu'un bassin de 25, 33 ou 50 m est nécessaire pour desservir un bassin de population de 50 000 habitants. Si l'on considère ce premier critère, avec les bassins des Vernets et de Varembeé, la Ville de Genève répond aux besoins de ses habitants. Néanmoins, au niveau du canton, si l'on examine le rapport entre la population et le nombre de bassins couverts publics, on s'aperçoit qu'il en manque clairement un. Par la suite, le Service d'urbanisme a élargi son analyse et a également considéré, d'une part, l'effet de débordement déjà constaté au niveau des autres communes, et d'autre part le ratio, qui s'explique par le grand nombre de personnes travaillant en Ville de Genève et qui sont, de ce fait, des usagers des Vernets. A ce titre, le document distribué contient une carte montrant la densité entre la population et l'emploi au kilomètre carré. Sans surprise, l'hyper-centre est la zone la plus concernée. D'abord, au niveau local, le premier cercle est celui des

«Vernets-sportifs». Le deuxième est celui de «Varembé». Ceux-ci s'inscrivent plutôt dans une problématique de quartier. Puis, au niveau régional, le troisième cercle «Vernets-public» montre l'intérêt cantonal des Vernets qui se situent au cœur d'une région très dense en termes de population et d'emploi. (Voir p. 6 pour l'illustration.)

Le tableau «offre actuelle de piscines: mesures» montre des indicateurs mis au point entre le Service d'urbanisme et l'OFSP. De cette façon, il a été possible de procéder à une analyse plus fine que juste le ratio «un bassin pour 50 000 habitants». Dans un premier temps, le Service d'urbanisme a considéré les besoins scolaires. Selon la norme et l'indicateur déterminé, ceux-ci semblent être satisfaits. Ensuite, un deuxième indicateur aboutit au même résultat que le premier indicateur: un bassin pour 50 000 habitants. Cette fois-ci, le Service d'urbanisme a considéré la superficie des bassins en mètres carrés divisée par le nombre d'habitants et a déterminé qu'un ratio de 0,014 m² par habitant était une superficie idéale. Aujourd'hui, avec les piscines publiques et scolaires de la Ville, le ratio est de 0,016, ce qui certifie que les besoins de base de la Ville sont satisfaits. Cependant, les piscines scolaires ne sont que très peu accessibles au public. Sans celles-ci, le ratio se trouve en dessous de la norme. Par conséquent, il manque très clairement un bassin de 25 m. Le département a déjà anticipé et a le projet de construire un bassin public de 25 m à la gare des Eaux-Vives où il prévoit un centre sportif muni d'un grand équipement pour la grimpe, une salle omnisport et une piscine publique. Grâce à ce projet, la Ville pourra répondre aux besoins de ses habitants. Or, si le département prend en compte l'effet de débordement, c'est-à-dire les allées et venues des personnes n'habitant pas sur le territoire de la Ville et fréquentant les infrastructures de celle-ci (touristes et employés sur le territoire genevois), il manque effectivement un bassin de 50 m ou trois bassins de 25 m. Concernant les employés du territoire genevois, le Service d'urbanisme a considéré 239 000 habitants, ce qui fait 40 000 personnes en plus par rapport aux 197 000 habitants que compte la Ville de Genève. Le projet de la gare des Eaux-vives ne suffira donc pas: le département devra prendre d'autres mesures. Finalement, même si elles ne concernent pas directement le sujet du jour, les piscines extérieures sont prises en compte dans cette étude qui rapporte un manque important de ce type de structure. Les Bains des Pâquis ne suffisent pas. Les besoins en termes de loisirs ne sont pas non plus satisfaits (surfaces de type Vitamparc, etc.). L'offre des Vernets est pour l'instant très minimaliste et le département espère pouvoir la développer un jour en vue d'une image directrice du Parc des sports. Celui-ci permettrait de réunir la Queue-d'Arve et les Vernets.

Dès à présent, comment imaginer aller de l'avant pour résoudre cette problématique? Malheureusement, la piscine de Chandieu ne soulagera pas beaucoup les Vernets. Néanmoins, deux projets de deux communes différentes proches des Vernets sont en état d'élaboration: les piscines de Lancy et de Carouge recourent

en partie le cercle de rayonnement sportif des Vernets. La commune de Lancy prévoit de chauffer et d'ouvrir à l'année son bassin olympique extérieur de 50 m. De cette manière, les besoins de nageurs amateurs et éventuellement des clubs pourront être satisfaits. La commune de Carouge, elle, prévoit d'une part un projet analogue à celui de Lancy pour le bassin extérieur de la Fontenette, et d'autre part la construction d'un nouveau centre aquatique avec un bassin de 33 m qui pourrait éventuellement accueillir le water-polo. Ce bassin soulagerait beaucoup les Vernets, qui aujourd'hui est obligé de consacrer un bassin de 50 m au water-polo alors qu'un bassin de 33 m ferait très bien l'affaire. En revanche, il y a peu de chance que le projet de Pré-Bois soulage les Vernets ainsi que les effets de débordement. En effet, ce bassin est décentré et ne sera pas ou peu fréquenté par ceux qui travaillent en Ville de Genève. Ceux-ci iront éventuellement à Lancy ou Carouge mais ne traverseront pas le canton pour aller jusqu'à Pré-Bois. M^{me} Koelliker souligne cependant que ce projet garde tout son sens par rapport à l'agglomération et à la nécessité d'un nouveau bassin de 50 m sur le territoire cantonal.

Le tableau «Piscines en Ville de Genève» était en fait une demande de la CTC, lors de l'audition du mois de décembre, au cours de laquelle M^{me} Koelliker et son équipe ont présenté le crédit de réfection de la piscine des Pâquis. Il a été souhaité qu'un tableau décrive l'état des lieux des piscines, avec les rénovations prévues, les années de constructions, les caractéristiques et la fréquentation. En premier lieu figurent les trois piscines scolaires dont la plus ancienne est celle de Contamines avec un bassin de 16 m qui répond vraiment aux besoins scolaires. Malgré le projet de rénovation qui ira de pair avec celui de l'école (projet figurant au PFI, pas encore de crédit d'étude), M^{me} Koelliker ne pense pas pouvoir élargir les heures d'ouverture de ce bassin. De plus, un bassin de 16 m présente un intérêt très réduit pour nager. En revanche, après la rénovation de la piscine de Liotard dont le dépôt de crédit d'étude est planifié pour 2017, il sera possible d'améliorer l'offre au public. L'amélioration dépend également de ce qui est faisable au niveau des vestiaires. Son bassin de 25 m constitue en tout cas un réel intérêt. Il sera également possible d'élargir les horaires de Pâquis-Centre. Pour Varembe, le département n'envisage actuellement aucun projet de rénovation ou d'amélioration notoire. Il n'est pas possible d'investir partout en même temps: le département a été obligé de prioriser. Par contre, la piscine des Vernets devra un jour, que M^{me} Koelliker n'espère pas trop proche, envisager de rénover complètement le système d'alimentation du bassin principal de 50 m. Cette future rénovation constitue un cauchemar pour le département puisqu'aucune autre alternative n'est possible pour l'instant, si l'offre en piscine n'augmente pas. Finalement, la piscine de Chandieu verra son chantier débiter en septembre 2016. Le projet de la gare des Eaux-Vives proposera également un bassin ouvert au public.

M. Amiet ajoute que les piscines des Vernets et de Varembe sont ouvertes tous les jours de 7 h à 20 h excepté une matinée par semaine qui sert au nettoyage

de ces bassins. Le week-end, celles-ci ferment une heure plus tôt, étant donné la fréquentation. La piscine de Pâquis-Centre est ouverte aux habitants du quartier uniquement sur la période scolaire, le lundi et le mardi (de 12 h à 13 h), le mercredi un peu plus (de 13 h à 15 h 30 et de 18 h 30 à 20 h) et le jeudi de 17 h à 19 h.

M. Amiet affirme avoir réfléchi, en collaboration avec son équipe, à comment élargir ces horaires d'ouverture au public et soulager la fréquentation des bassins. Tout d'abord, en 2015, un élargissement des horaires a été réalisé, ce qui a permis d'ouvrir les bassins des Vernets et de Varembe à 7 h (au lieu de 7 h 30). Cet élargissement a nécessité un poste de caissier supplémentaire afin de pouvoir accueillir les clients.

M. Kanaan précise que ce poste consistait en réalité en un «demi-poste» voté au budget 2016. Celui-ci a été compensé par des économies équivalentes dans le Service des sports. Cet élargissement des horaires a été très vite remarqué et apprécié par le public. Cette demi-heure supplémentaire faisait une énorme différence et donnait la possibilité à ceux et celles qui veulent le faire de nager avant d'aller au travail.

M. Amiet affirme ensuite avoir réfléchi à l'élargissement des horaires pour le soir. Plusieurs scénarios ont été élaborés, tout d'abord sur Varembe. Pour permettre à la piscine d'ouvrir plus tard, tous les plannings d'exploitation des piscines doivent être repensés. De telles modifications supprimeront principalement les heures de clubs (natation synchronisée, plongée, canoë, etc.). La suppression d'heures de ces clubs nécessitera que leurs entraînements soient déplacés à d'autres piscines, ce qui engendrera la disparition de certains clubs. Il ne sera pas possible de replacer tous les clubs dans les bassins que la Ville de Genève possède actuellement. D'autre part, cette extension ne sera pas possible avant la mise en service de la piscine de Chandieu et la fin de rénovation de Pâquis-Centre durant laquelle son activité sera transférée à la piscine de Chandieu. M. Amiet mène la même réflexion pour les Vernets. L'élargissement des horaires entraînera des conséquences plus importantes encore: la suppression du water-polo aux Vernets. Effectivement, ce sport utilise tout le bassin de 50 m. La suppression des heures d'entraînement mènera à la disparition du water-polo dans les bassins de la Ville de Genève. Il sera éventuellement possible de le reporter sur un bassin de quartier mais ce déplacement engendrera la suppression d'autres clubs de ces bassins. Cela obligera également les deux clubs d'élite de la piscine des Vernets (ENG et NSG) à fusionner, ce qui permettra de diminuer le nombre d'heures mises à disposition pour ceux-ci et d'améliorer la planification des lignes. Cet élargissement obligera également les Vernets à diminuer les heures mises à disposition de handisports, de la Société suisse de sauvetage et du Triathlon Club de Genève, qui sont les trois autres grandes associations utilisant ces installations. M. Amiet souligne encore que tous ces clubs n'ont actuellement pas de possibilités de repli dans d'autres équipements.

M. Amiet revient ensuite sur le cas de Varembe. L'ouverture prolongée de Varembe nécessitera l'engagement de gardiens de bain, à savoir trois emplois à temps plein afin d'assurer la sécurité et l'entretien du bâtiment lors de ces heures supplémentaires. L'élargissement des horaires signifie 20 heures d'ouvertures supplémentaires par semaine et l'engagement d'une employée de caisse ou l'installation d'un distributeur automatique de tickets. Par contre, les mécaniciens qui s'occupent de la qualité de l'eau et de la machinerie ne verront pas de modifications dans leurs horaires.

Une dernière étude propose d'élargir les heures d'ouverture de Pâquis-Centre au public. Le bassin s'y prête bien et donc M. Amiet affirme avoir examiné une possible extension des horaires le midi, le soir ainsi que les week-ends. Dans ce cas aussi, cela nécessitera la création d'un poste et demi de gardien de bain pour assurer la sécurité et la mise en place d'un distributeur de tickets. Malheureusement, cela entraînera la diminution voire la suppression pour certains clubs qui pratiquent dans ce bassin.

M. Kanaan relève qu'il existe donc un certain nombre de possibilités. Les bassins ouverts au public nécessitent la présence d'un gardien de bain formé au sauvetage, ce qui n'est pas le cas quand le bassin est confié à un club. Les clubs gèrent leur activité de manière autonome. L'élargissement des horaires d'ouverture le soir aura un double effet: la suppression des clubs et l'engagement de gardiens de bain. M. Kanaan affirme être tout à fait défavorable à la suppression de ces clubs. D'ailleurs, les conseillers municipaux recevront très certainement une pluie de pétitions demandant à les réintégrer. Il est existentiel pour eux de pouvoir s'entraîner. Ensuite, l'engagement de gardiens de bain relève d'un autre type d'enjeu, à savoir un enjeu financier, qui risque d'être très discuté. M. Kanaan compte donc fortement sur l'ouverture de Chandieu et respectivement de Pâquis-Centre rénové. Ces deux lieux apporteront objectivement une capacité en plus.

Il souligne que certaines piscines ne peuvent pas être ouvertes indépendamment de l'ouverture de l'école et ceci pour des raisons logistiques. Or, la piscine de Pâquis-Centre peut être ouverte sans ouvrir l'école. Il propose de passer d'un régime horaire gratuit, certes, mais très modeste, à un régime horaire plus complet (soir et week-end notamment). Cela nécessiterait un poste et demi de gardien de bain supplémentaire et dépend donc des décisions du Conseil municipal.

La Ville de Genève attend également impatiemment la construction et l'ouverture du bassin de la gare des Eaux-Vives. Le dépôt du crédit n'est malheureusement prévu qu'en 2020. D'ailleurs, M. Kanaan accepterait volontiers un soutien financier du Conseil municipal. M. Kanaan a quelques fois examiné avec ses services les plans de répartition des horaires et se rend compte que cette répartition se fait à la minute près et qu'il n'est pas simple de jongler entre les besoins. Comme le souligne M^{me} Koelliker, le water-polo ne nécessite pas un

bassin de 50 m mais seulement de 33. Celui-ci ne peut pas se jouer dans un bassin de 25 m. Il y a donc toute une série de paramètres à prendre en compte afin de résoudre ce puzzle complexe. L'optimisation a déjà été poussée très loin, ce qui amène déjà les écoles de sports à se contraindre. Tous les mètres et minutes sont négociés. D'autre part, le public a aussi envie de nager et doit être pris en compte. M. Kanaan souligne donc, en écho aux propos de M^{me} Koelliker, qu'avec les infrastructures présentes et prévues prochainement, la Ville de Genève satisfait uniquement les besoins municipaux. Cependant, la Ville de Genève accueille également une population qui travaille ainsi que des visiteurs. Par conséquent, l'enjeu est double: la Ville de Genève travaille avec les autres communes et les pousse à renforcer leurs équipements, d'une part, et dans le cadre de la révision de la péréquation intercommunale, la prestation de la Ville de Genève aux autres communes mérite d'être rémunérée et valorisée à sa juste valeur, d'autre part. M. Kanaan certifie que la Ville de Genève dépense 120 millions pour les résidents des autres communes genevoises alors que la péréquation intercommunale leur rapporte aujourd'hui 12 millions, ce qui équivaut à un ratio de 1/10. La Ville de Genève offre quasiment 110 millions aux résidents des autres communes. Certaines communes ne sont effectivement pas à l'aise au niveau financier. M. Kanaan assure que cet enjeu politique sera prochainement discuté. D'ailleurs, il n'y a pas que pour la Ville de Genève que cela pose problème. La commune de Carouge est dans la même situation de travail pour les autres que la Ville.

Pour revenir aux piscines, la Ville de Genève était très contente qu'Annemasse fasse l'effort d'ouvrir un bassin olympique. Il joue un rôle, certes, pour les besoins du soir et du week-end mais durant les pauses de midi, celui-ci n'est pas fréquenté par ses habitants, qui travaillent au centre de l'agglomération. Concernant les autres communes, M. Kanaan affirme que la communication entre la Ville et celles-ci s'est largement améliorée. La Ville essaie toujours de voir comment soutenir, sans financer, les projets des autres communes. M. Kanaan est ravi d'entendre que les piscines d'été vont être chauffées également durant l'hiver. Il souligne, à ce titre, que la piscine de Marnagnac (Lancy) est la plus longuement ouverte à la fin de l'été et accueille encore énormément de nageurs jusqu'en octobre et ceci malgré la température extérieure. Chauffer l'eau à 27 °C permet donc aux nageurs de s'adonner à leur pratique sportive. Ce constat prouve que les nageurs utiliseraient des piscines extérieures chauffées en hiver. M. Kanaan examine actuellement avec ses collègues la possibilité de déplacer certains clubs des Vernets, ce qui permettrait de dégager des créneaux horaires. Ce projet est, pour l'instant, le projet le plus concret et nécessite uniquement des budgets de fonctionnement, à savoir des postes de gardiens de bain. M. Kanaan évoque ensuite les projets de Carouge et de Meyrin. Ce dernier est intéressant pour toute la rive droite. Afin de pouvoir le réaliser, la commune de Meyrin a sollicité toutes les communes proches de la sienne (12 au total), dont la Ville de Genève. M. Kanaan affirme être très enthousiaste à l'idée de la construction de cette piscine mais ne pouvait ni ne voulait entrer dans une

logique de soutien financier à celle-ci. Néanmoins, il encourage vivement ce projet et est certain que les autres communes le soutiendront.

Questions des commissaires

Un commissaire soutient l'élargissement des horaires d'ouverture et se rend compte, après les explications de M. Amiet et M. Kanaan, que ce serait au détriment des clubs. D'ailleurs, il émet une certaine réserve à ce niveau, puisqu'il ne souhaite absolument pas la disparition de ceux-ci. A ce titre, il se demande si les clubs s'entraînent le samedi et le dimanche. Il propose une ouverture tardive le samedi et le dimanche jusqu'à 22h et souhaite savoir quelles sont les possibilités pour ces créneaux horaires.

M. Kanaan affirme que ces créneaux sont nettement moins demandés par le grand public. Très peu de personnes vont nager le samedi et/ou le dimanche soir. En définitive, la proportion entre le coût et le résultat ne serait pas bénéfique.

M. Amiet confirme que la demande baisse fortement le samedi et le dimanche à partir de 17-18 h. A 18 h 30, la piscine ne compte plus qu'une dizaine de nageurs. Très peu de personnes viendraient donc nager à ces heures en comparaison aux soirs de semaine. De plus, l'ouverture prolongée nécessiterait l'engagement de gardiens de bain, puisque les Vernets sont actuellement au maximum de ce qu'ils peuvent faire avec leur personnel.

Au commissaire qui demande jusqu'à quelle heure s'entraînent les clubs, M. Amiet lui répond qu'ils s'entraînent jusqu'à 22 h. Le commissaire se demande si ceux-ci pourraient s'entraîner plus tardivement.

M. Amiet pense que pour une demi-heure ou une heure de plus, certains seraient preneurs. Beaucoup d'entre eux entraînent des adultes. Ceux-ci n'y verraient pas d'inconvénient et accepteraient certainement de s'entraîner jusqu'à 23 h.

Le commissaire relève la demande de M. Kanaan concernant l'influence du Conseil municipal au niveau du sport. Il rappelle que le Conseil municipal a très nettement donné une impulsion lors du vote du budget. Concernant le projet de la gare des Eaux-Vives, M. Kanaan confirme-t-il toujours qu'il n'y a pas la possibilité de construire une piscine de 33 m au lieu de 25 m? Le commissaire a conscience que ce projet est relié à celui de la Nouvelle Comédie. Il souhaite néanmoins savoir quelles sont les possibilités. D'après les échos qu'il a, un bassin de 33 m serait envisageable. Il demande donc une ultime confirmation qu'il n'y a pas la possibilité au niveau du gabarit.

M. Kanaan assure que la commission recevra une réponse par écrit. Le projet de la gare des Eaux-Vives s'inscrit dans le prolongement de plusieurs immeubles.

Par conséquent, il y a toute une série d'enjeux de gabarit au sol et de gabarit d'immeuble. La piscine de la gare des Eaux-Vives s'intégrera dans un complexe sportif, avec la crèche et des logements.

M^{me} Koelliker rapporte les arguments de la Direction du patrimoine bâti, qui pilote le projet. Sous les immeubles (au nombre de trois ou quatre) se trouvent les parkings. Entre ceux-ci et le premier étage des immeubles viendront s'intercaler les équipements publics. Le centre sportif s'intercale donc «à la queue leu leu» en dessous de ces immeubles. Sous l'un d'entre eux se trouvera la piscine, sous un autre la salle omnisport et finalement, sous le dernier, le mur de grimpe. Entre le parking et le premier étage s'établiront également tous les équipements sociaux: crèches, EMS, etc. D'une part, c'est un projet complexe à étudier puisque les architectes réalisent le tout, y compris les logements pour le compte de coopératives. La partie sportive de ce projet est déjà bien avancée. Désormais, les autres parties restent à être travaillées, ce qui explique pourquoi le dépôt de crédit de construction au Conseil municipal n'est pas prévu avant 2018-2019 pour un début de chantier en 2020, une fois la Gare CEVA inaugurée. D'autre part, le gabarit fixé pour l'emprise des logements et des parkings est déterminé de telle façon qu'un bassin de 33 m n'est pas possible. La dernière possibilité serait d'élargir le gabarit, ce qui ne serait pas sans un coût hautement important. Ainsi, devant ses arguments, le département a été obligé de se rendre.

M. Kanaan estime que ce projet a un double défi. D'une part, il n'est pas possible de construire la piscine sans les autres équipements sportifs et les immeubles. Ces deux choses conditionnent le délai. Ensuite, ces infrastructures s'articulent avec le reste du chantier CEVA. Aujourd'hui, les CFF gèrent l'entièreté de l'espace et la logistique de chantier. Le département doit donc attendre la mise en service du CEVA pour commencer à construire. Si le commissaire veut creuser la question, il peut également auditionner M. Pagani et ses services. Cependant, il l'avertit de ce que M. Pagani risque de lui répondre: le cahier des charges a été validé déjà depuis des années. Le département de la culture et du sport ainsi que le département des constructions et de l'aménagement ont décidé ensemble de la dimension du bassin. M. Kanaan est persuadé qu'il y a un enjeu de place. Il insiste ensuite à nouveau sur l'importance des projets des autres communes. La commune de Carouge notamment prévoit un bassin de 33 m à la sortie de la tranchée du CEVA sur le secteur de Fontenette. Elle a également le projet de couvrir sa piscine de 50 m, chose pour laquelle M. Kanaan est moins optimiste. En effet, la commune de Lancy en a déjà fait l'examen chez elle. Si la commune veut couvrir un bassin, elle doit respecter les mêmes normes énergétiques qu'un bâtiment, ce qui engendre des coûts importants. Le projet de couverture du bassin olympique n'est donc pas certain d'être réalisé. Par contre, le bassin de 33 m est réellement prévu et pourra couvrir les besoins de la commune. D'ailleurs, M. Kanaan et M^{me} Koelliker rencontrent la commune la Carouge fin janvier et auront plus de précisions à ce moment-là.

Un commissaire demande s'il est prévu que des clubs sportifs s'entraînent dans la piscine de la gare des Eaux-Vives.

M. Kanaan précise que cette piscine est prioritairement publique. Cependant, une fois qu'elle sera mise en service, il sera possible de dégager la piscine des Vernets. La piscine des Eaux-Vives sera donc réellement une carte supplémentaire dans le « jeu ». Des clubs pourront potentiellement s'y entraîner. Le département n'a pas encore déterminé lesquels s'y entraîneront précisément.

Le commissaire relève qu'aux Vernets, entre 17 h et 19 h, une seule ligne est disponible pour le public.

M. Kanaan assure que son service réfléchit également beaucoup aux écoles de natation. Elles répondent aussi à un besoin et par conséquent ne peuvent être supprimées.

Le commissaire estime que la Ville de Genève a besoin d'un bassin de 50 m. En effet, une telle dimension est nécessaire pour n'importe quel nageur qui veut pratiquer la natation dans un bon environnement.

M. Kanaan est certain qu'une partie des cours peut avoir lieu sur un bassin de 25 m au lieu d'un bassin de 50. Il certifie que son service réfléchit dans beaucoup de directions pour optimiser encore la fréquentation de ces bassins.

Un commissaire relève que la piscine de Chandieu ne peut être fréquentée que par les clubs et les écoles et ceci en raison des vestiaires. Pourquoi ne peut-elle pas ouvrir plus largement au public ?

M. Amiet explique que la taille des vestiaires a été définie pour accueillir une classe de 20 élèves. L'architecture donnée au bassin ne permet pas d'organiser un flux de public cohérent. Ce serait plus dangereux qu'autre chose.

Le commissaire demande s'il est possible d'imaginer une extension de la piscine de Chandieu, bien que celle-ci ne soit pas encore ouverte.

M. Amiet explique que la piscine se situe dans un grand bâtiment qui regroupe toute l'école. La crèche, la salle de gym et la piscine sont toutes sur le même gabarit.

M^{me} Koelliker rappelle que la rénovation de Pâquis-Centre prévoit une amélioration des vestiaires permettant l'accueil du public.

M. Kanaan reconnaît qu'historiquement, Genève n'a peut-être pas assez pensé polyvalence. A l'époque, la Ville de Genève avait des moyens limités. En investissant un peu plus dans les vestiaires, il aurait été possible d'augmenter la polyvalence. Les grands projets dans le domaine sportif comme Bout-du-Monde et Vessy, Queue-d'Arve ou Vernets, eux, ont favorisé un maximum

de polyvalence. Les salles multisports par exemple servent à plusieurs sports. Il n'est pas possible de faire un équipement spécifique pour chaque sport.

Le commissaire souhaite faire une remarque concernant le tableau «L'offre actuelle des piscines» à la page 7. Selon les données statistiques du point «piscines couvertes publiques usagers», il manquerait un bassin de 50 m et deux de 25 m. Cette donnée statistique lui semble scabreuse. Il est certain que si l'on considère la population qui vient travailler au centre, il faut également considérer les piscines aux alentours. Les personnes travaillant à Plainpalais peuvent aussi accéder très rapidement à Carouge ou à Lancy. Il est ravi d'entendre que M. Kanaan ait insisté sur la collaboration avec les autres communes et encourage à aller dans ce sens-là.

Concernant le calcul statistique, M^{me} Koelliker lui suggère de demander plus de précisions au Service d'urbanisme. Ce calcul a été fait sur la base des données démographiques et des données statistiques. M^{me} Koelliker ne peut pas lui fournir plus d'informations.

M. Kanaan souligne qu'en hiver, l'offre des bassins est objectivement très réduite. Beaucoup de gens souhaitent pratiquer la natation dans un bassin de 50 m. Or, pour cela, à cette période de l'année, il n'y a que les Vernets. Il pense que ces données sont donc assez proches de la réalité.

Selon la présentation statistique de M^{me} Koelliker, le commissaire a l'impression que les bassins de 25 et 50 m sont interchangeables. Le sont-ils vraiment? Y a-t-il eu une évaluation de la demande en fonction des types de bassins? Y a-t-il une réelle demande et de réels besoins pour des bassins de 50 m ou est-ce totalement interchangeable?

M^{me} Koelliker estime qu'avant tout, le plus important est de répondre aux besoins de pratique libre des nageurs amateurs. La Ville a donc plus besoin de bassins de 25 ou 33 m que de 50 m.

M. Kanaan précise que cette étude couvrirait beaucoup de choses. La différenciation était donc limitée. Les chercheurs ont plutôt posé la question de la pratique de la natation, du type de motivation et de fréquence que celle des dimensions. Pour en savoir plus, il faudrait faire une étude spécifique à ce sujet. M. Kanaan confirme que par la pratique, les gens qui nagent régulièrement, typiquement les nageurs de kilomètre, préfèrent largement un bassin de 50 m que de 25. Par contre, les personnes plus âgées se contentent parfaitement d'un 25 m.

M. Amiet confirme que le nageur amateur régulier viendra nager dans un bassin de 50 m. Ce type de nageur nage entre 2 et 4 kilomètres 2 à 3 fois par semaine et ne viendra pas le faire dans un bassin de 25 m. En revanche, une partie de la population se contentera largement d'un bassin de 25 m. Cela concerne

le troisième âge ou encore les enfants. Par conséquent, un mélange des deux est nécessaire pour répondre à la demande actuelle.

Le commissaire demande si les intervenants connaissent la proportion nageur-loisir/ nageur-kilomètre. M. Amiet rapporte que le nageur-kilomètre est en forte progression. M. Kanaan ajoute que cette tendance est liée à une évolution sociale dans la pratique du sport. En effet, différents magasins ont relevé une explosion des ventes des appareils qui mesurent les activités sportives et physiques. A Genève, il y a une tendance à faire du sport de manière un peu plus poussée. Le nageur-kilomètre veut faire ses 2-3 kilomètres à chaque fois qu'il pratique la natation et a besoin, pour cela, d'un bassin de 50 m. M. Kanaan ajoute qu'il cherche à tout prix à soutenir son collègue de la commune de Lancy. Ouvrir le bassin de 50 m durant l'hiver couvrirait certainement ce genre de besoin.

Une commissaire pose la question de la place des seniors dans le domaine des piscines. Il lui semble savoir que les seuls accès pour les seniors sous forme de cours de type aqua-gym sont ceux qui sont organisés par le Service des sports. Pourquoi n'y a-t-il pas de possibilités avec d'autres associations de sport pour les aînés? Concernant la piscine de Chandieu, qui gérera concrètement le droit aux accès de ce bassin? Est-ce le Service des sports ou le Service des écoles? La commissaire constate également un choix de diminution importante des heures mises à disposition de handisports. Pourquoi cette diminution est-elle prévue? Finalement, elle signale des coupes effectives pour les seniors, bien que le budget ait prévu de ne pas couper dans le domaine sportif. Elle rapporte également d'importantes diminutions dans les associations s'occupant d'aînés pour les rubriques 31. Les cours «sport et mouvement» et «aqua-gym» font notamment partie de cette rubrique. Elle tient donc à ce que les commissaires et intervenants ici présents soient au courant des fortes coupes dans le domaine du sport pour les aînés, et plus particulièrement auprès du Centre social protestant et d'autres associations de gym.

M. Amiet assure que le département tente de répondre à toutes les demandes de pratiquants mais les bassins sont saturés et il est difficile d'augmenter le créneau pour les aînés. M. Amiet relève qu'énormément de seniors viennent le matin tant aux Vernets qu'à Varembeé. Concernant Chandieu, l'exploitation sera suivie par le Service des sports. Les plages scolaires seront gérées par le DIP (de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 16 h). En dehors de ces heures, le Service des sports aura la gestion de ce planning. Ensuite, pourquoi diminuer handisport? Il n'est pas possible d'ouvrir les Vernets le lundi soir sans diminuer les heures de handisport. En effet, s'ils laissent le handisport, tout le bassin de 50 m serait occupé et ils seraient obligés de réduire soit le temps soit le nombre de lignes attribués.

La commissaire demande si les Vernets collaborent avec Cressy pour le handisport. M. Kanaan lui répond que non. Le bassin de handisport gère lui-même qui vient.

Un commissaire souhaite savoir si l'extension des horaires concernant Varembeé est possible. Une fois la piscine de Chandieu ouverte, sera-t-il possible d'y transférer quelques clubs et donc d'étendre les horaires de soirée à Varembeé?

M. Kanaan précise que certains clubs peuvent facilement s'entraîner dans un bassin de 25 m alors que d'autres pas. Cependant, dans un premier temps, l'ouverture de Chandieu servira de «tampon» pour Pâquis-Centre. Une fois la piscine de Pâquis-Centre rénovée (fin 2017), il y aura un bassin de plus sur la rive droite et il sera possible d'y recaser certains clubs. M. Kanaan propose de fournir la liste des clubs aux commissaires.

Le commissaire demande si certains clubs sont résidents individuels et d'autres externes (et donc non-résidents).

M. Kanaan précise que les clubs sont résidents en Ville de Genève ou non. En fait, ce terme est relatif. Beaucoup de leurs membres viennent d'ailleurs. Par contre, la Ville de Genève n'accueille pas de clubs spécifiques d'autres communes.

Le commissaire fait remarquer que certaines communes proposent des tarifs «indigènes». Or, quand la commune de Meyrin demande une contribution pour la construction d'un bassin olympique à Blandonnet, elle n'entend pas que la Ville refuse d'entrer en matière (sous prétexte que des Meyrinois viennent fréquenter les bassins de la Ville). N'y a-t-il pas ici un équilibre à trouver? Si la Ville de Genève participe à la construction de ce bassin, ne devrait-elle pas demander, elle aussi, des tarifications distinctes entre les «indigènes» et les externes?

M. Kanaan explique que si la Ville de Genève n'arrive pas à faire des tarifs différenciés, c'est parce qu'il est difficile de distinguer qui est résident Ville de Genève et qui ne l'est pas. Pour cela, il faudrait mettre en place une carte, la délivrer, la contrôler, etc. Selon le Conseil administratif, le coût de cette procédure serait supérieur au bénéfice. Politiquement, la Ville envisage différents scénarios à la commission sportive de l'ACG: créer un fonds d'investissement commun ou alors élaborer des projets ad hoc sur plusieurs communes. Aujourd'hui, le bassin de 25 m de Meyrin semble arriver en fin de vie. La commune ne savait pas si le rénover ou construire un nouveau bassin de 50 m. Or, sur la base de l'étude menée par le Service d'urbanisme, deux bassins de 25 m dans cette région seraient mieux qu'un de 50. M. Kanaan précise que la commission sportive de l'ACG examine comment le Canton de Vaud gère cette problématique. Les communes vaudoises fonctionnent selon des mécanismes de collaboration intercommunale. Les modes de fonctionnement de Morges et de Nyon sont intéressants et pourraient être exportables à Genève. Leurs communes financent les infrastructures au prorata de leurs capacités financières. Pour terminer, M. Kanaan affirme qu'il ne voit aucune raison non plus de financer la piscine de Meyrin.

Un commissaire remarque l'hétérogénéité d'horaires d'ouverture de la piscine de Pâquis-Centre, ce qui ne facilite pas l'accès au public. Suite à la rénovation de ce bassin, le Service des sports imagine-t-il une harmonisation des horaires ? Il est certain que cela favoriserait l'accès au public.

M. Amiet tient à noter que l'accès au public est déjà optimal. Ce bassin compte facilement entre 60 et 70 personnes pour chaque ouverture. M. Amiet n'estime donc pas le besoin d'harmoniser les horaires mais il pourrait y réfléchir.

M. Kanaan explique qu'il y a deux types d'interventions possibles sur ce bassin: l'harmonisation des horaires d'ouverture, d'une part, et l'élargissement de ceux-ci, d'autre part. Un élargissement des horaires permettrait d'ouvrir le soir et le week-end mais nécessiterait un poste et demi de gardien, ce qui n'est possible qu'à partir du moment où la rénovation sera terminée.

Le commissaire souhaite savoir si une proposition sera faite dans ce sens-là et se demande s'il y aurait un emplacement en Ville de Genève pour un nouveau bassin de 50 m.

M. Kanaan ne peut pas vraiment lui répondre pour l'instant. C'est encore trop incertain mais il a demandé à son service de creuser cette piste afin de bien la chiffrer. Sur un nouvel emplacement pour un bassin de 50 m, M. Kanaan pense que non. Construire un nouveau bassin olympique au centre est peu réalisable. Dans les grands périmètres sportifs que la Ville de Genève maîtrise, à savoir Bout-du-Monde, Vessy et Queue-d'Arve-Vernets, le département n'a pas prévu de bassin supplémentaire. En fait, seul un bassin extérieur de 50 m est prévu aux Vernets (à la place de la Voirie).

M^{me} Koelliker confirme qu'il n'y a pas d'emplacement disponible. Les sites sont déjà très construits. Le Bout-du-Monde propose un usage principalement multisports.

Un commissaire demande combien d'heures par jour en plus Varembe ou les autres bassins seront ouverts au public.

M. Kanaan estime qu'il est possible d'éliminer le water-polo afin de laisser plus de lignes disponibles au public. Il rappelle que les Vernets et Varembe ouvrent déjà 30 minutes plus tôt le matin, ce qui a été très apprécié. Le jour où Chandieu sera ouvert et Pâquis-Centre rénové, plus de bassins seront disponibles. Il y a donc du potentiel mais cela implique de voter au budget des postes supplémentaires de gardiens de bain. M. Kanaan pense que c'est tout à fait possible. Un poste de gardien de bain coûte environ 120 000 francs par année à la Ville, ce qui serait tout à fait justifié pour un sport aussi pratiqué que la natation.

Un commissaire revient sur le déplacement de la Voirie et le nouveau bassin extérieur prévu à cet endroit. Il pose la question de la couverture du plongoir

des 10 m. Il fait remarquer qu'une école de plongeon existe déjà à Varembe et ne sait pas à quel point le plongeur des 3 m est utilisé aux Vernets. Néanmoins, il se demande s'il y aura la possibilité de couvrir le plongeur des 10 m. Il souhaite également savoir si le nouveau bassin de 50 m sera susceptible d'être ouvert en hiver. Il propose dès à présent de penser un aménagement dans ce sens. Il rapporte également avoir entendu à la radio que des plongeurs olympiques de Berne se plaignent de ne pas pouvoir s'entraîner entre Zurich et Lyon. Le commissaire ne comprend pas qu'une ville comme Genève n'ait pas de plongeur couvert. Il fait remarquer que la France voisine arrive tout à fait à couvrir des centaines de mètres carrés pour les centres de bien-être tels que Vitam Parc. La Ville de Genève ne pourrait-elle pas, elle aussi, envisager une couverture?

M^{me} Koelliker fait savoir que ce projet n'est pour l'instant pas prioritaire. Une fois que la Voirie sera déplacée, dans le cadre du projet du bassin extérieur, M^{me} Koelliker imagine qu'il serait possible de le considérer. En tout cas, elle prend note de sa proposition.

Un commissaire souhaite savoir si le Service des sports est prêt à demander aux clubs de déménager. M. Kanaan confirme que le service le fera mais uniquement s'il peut leur offrir une alternative qui correspond à leurs besoins.

Le commissaire demande combien de temps sera nécessaire pour maximiser l'efficacité de l'utilisation des piscines.

M. Kanaan rappelle que la piscine de Chandieu ouvre cet automne, ce qui tombe en même temps que l'ouverture du chantier de la rénovation de Pâquis-Centre. Dans un premier temps, Chandieu servira de déplacement pour Pâquis-Centre. Une fois que ce bassin sera rénové, c'est-à-dire fin 2017, il sera possible d'améliorer l'ouverture au public et de déplacer éventuellement certains clubs.

Le commissaire revient sur la page 13 du rapport où il est précisé qu'il faudrait installer deux distributeurs de tickets afin de permettre l'élargissement des horaires. Que cela signifie-t-il?

M. Kanaan explique que le but est d'économiser une caisse avec du personnel. Les clients pourront alors payer par cash ou par carte et n'auront pas besoin de passer par le guichet. M. Amiet ajoute qu'actuellement, il n'y a aucun distributeur de ce type: une caissière est présente lors des horaires d'ouverture de la piscine.

Séance du 4 février 2016

Discussion et prises de position

Le président évoque une lettre envoyée par M^{me} Koelliker contenant une liste de l'occupation des bassins de Varembeé. Il affirme que les commissaires ont bien reçu les informations réclamées et que ceux-ci ont eu le temps de digérer l'information afin de procéder à une prise de position en toute connaissance de cause. Il rappelle également que les commissaires ont en leur possession un document de M. Kanaan daté du 18 novembre 2015, résumant la situation concernant les piscines. Il propose donc aux membres de la commission des sports de ne plus repousser le vote sur cet objet et d'y procéder après les discussions de cette séance.

Un commissaire du Parti libéral-radical affirme que les dispositions souhaitées ici ne doivent pas s'appliquer du jour au lendemain (comme il avait été discuté auparavant), à l'image de ce qui s'est produit à Chandieu.

Un commissaire socialiste admet n'avoir suivi les travaux de la dernière séance à ce sujet qu'au travers du procès-verbal. Au travers de la lecture de celui-ci, il a eu l'impression que la seule mesure prévue afin d'améliorer l'accès aux bassins pour le grand public consiste à prolonger les heures d'ouverture jusqu'à 22 h. Il souhaiterait donc proposer un amendement afin que le Conseil administratif travaille sur l'élargissement des horaires de manière globale (et pas seulement le soir) ainsi que les autres mesures évoquées dans l'audition de la dernière séance.

Le président rappelle que cela devrait s'appliquer une fois que le bassin des Pâquis aura été rénové. Il serait donc pertinent d'introduire cela dans la motion.

Un commissaire du Parti libéral-radical remarque que cela pourrait être un amendement général à la motion. Il estime que l'idée est intéressante au vu de ce qui a été expliqué lors des auditions sur le sujet. Il rappelle que la question a en premier lieu été abordée sur une problématique et un lieu spécifique, les discussions s'étant ensuite élargies (en évoquant notamment la possibilité d'utiliser de nouveaux lieux afin de résoudre la problématique). Il affirme que les motionnaires accepteront tout amendement visant à intégrer cela tout en temporisant quelque peu la mise en œuvre des mesures souhaitées.

Un commissaire socialiste propose l'amendement suivant: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre les mesures nécessaires afin d'élargir les heures d'ouverture des bassins municipaux.» Il s'agit à présent d'ajouter formellement la question de la collaboration du Conseil administratif avec les autres communes concernant les piscines.

Un commissaire du Parti libéral-radical rappelle qu'il s'agit également de traiter de la possibilité de faire des aménagements dans des bassins présentement en mains privées (tels que les Bains des Pâquis).

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois remarque qu'il avait posé une question très précise, à savoir la possibilité d'ouvrir la piscine jusqu'à 23 h le week-end. Il se dit d'accord avec l'amendement proposé, mais il insiste sur le fait que les mesures proposées ne doivent pas être faites au détriment des clubs sportifs.

Un commissaire socialiste remarque que le prolongement des heures d'ouverture au public se fera obligatoirement au détriment des clubs.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois estime qu'il faudrait formuler un amendement qui ne soit pas au détriment des clubs. Il affirme que si les horaires des piscines se prolongeaient jusqu'à 23 h, les clubs pourraient entamer les entraînements une heure plus tard, ce qui permettrait au grand public de fréquenter les piscines jusqu'à 21 h.

Un commissaire Verts affirme être favorable à l'élargissement des horaires des piscines de la Ville. Il estime qu'il faudrait demander au Conseil administratif une estimation du coût, financier et humain, d'une telle mesure.

Un commissaire du Parti libéral-radical rappelle qu'une motion est une déclaration d'intention. Il estime donc qu'il n'est pas pertinent d'entrer dans un tel niveau de détails, ce sera au Conseil administratif de présenter des mesures à prendre afin de répondre à la demande formulée dans la motion.

Un commissaire socialiste abonde dans le même sens. Il propose donc une seconde invite à son amendement: le Conseil municipal demande au Conseil administratif «de collaborer avec les autres communes pour les futurs bassins en lien avec les chantiers de Chandieu, des Pâquis et des Eaux-Vives».

Un commissaire Vert admet ne pas trop comprendre le manque de volonté d'assumer la responsabilité des demandes de cette motion. Il répète qu'il est nécessaire de connaître le coût et les conséquences d'une telle mesure avant d'aller de l'avant. Il rappelle pour terminer que le Conseil administratif n'est pas un Père Noël à qui on peut adresser une liste de vœux.

Le président pense qu'une motion marque effectivement une intention. Le message général délivré est que les membres de la commission des sports souhaitent faire avancer la cause du sport en ville de Genève. Il ajoute que l'attente d'une estimation des coûts des mesures souhaitées ne ferait que rallonger inutilement la procédure.

Un commissaire socialiste remarque qu'il est fait mention dans un des précédents procès-verbaux traitant du sujet de la nécessité d'engager une personne supplémentaire afin d'ouvrir les portes de la piscine de Varembe à 7 h (soit trente minutes plus tôt qu'actuellement). Les commissaires ont donc déjà une idée du coût et des conséquences qu'engendrerait une telle mesure. Il propose donc une

modification à son premier amendement: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre les mesures nécessaires, y compris l'engagement de personnel, afin d'élargir les heures d'ouverture des bassins municipaux.»

Un commissaire du Parti libéral-radical remercie les uns et les autres pour leurs explications sur les différences entre une motion et un projet de délibération. Il fait remarquer aux Verts que l'investigation des coûts d'un projet est propice lors d'un projet de délibération. Or, il s'agit ici d'une motion, donc une déclaration d'intention, à savoir la demande au Conseil administratif de prendre un certain nombre de mesures. Il laisse donc le soin aux Verts de formuler un amendement stipulant que les mesures doivent être effectuées dans les limites du budget disponible, s'il juge cela nécessaire.

Le président propose à présent de passer au vote sur les amendements proposés par les socialistes.

Un commissaire du Parti libéral-radical affirme ne pas être en accord avec l'incise proposée par le commissaire socialiste dans son propre amendement. Il rappelle que les mêmes discussions auront lieu concernant Chandieu. Il affirme donc ne pas pouvoir accepter l'amendement tel que proposé actuellement.

Un commissaire socialiste propose de remplacer l'incise par ce qui suit: «y compris en termes de personnel».

Votes

Le président met au vote l'amendement suivant (amendement général): «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre les mesures nécessaires, y compris en termes de personnel, afin d'élargir les heures d'ouverture des bassins municipaux», qui est accepté par 11 oui (1 UDC, 2 PLR, 2 PDC, 1 Ve, 4 S, 1 EàG) et 4 abstentions (2 MCG, 1 PLR, 1 EàG).

Un commissaire socialiste retire le deuxième amendement proposé.

Le président met au vote la motion M-1165 ainsi amendée, qui est acceptée à l'unanimité de la commission, soit par 15 oui (1 UDC, 3 PLR, 2 PDC, 1 Ve, 4 S, 2 EàG, 2 MCG).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre les mesures nécessaires, y compris en termes de personnel, afin d'élargir les heures d'ouverture des bassins municipaux.

Annexes à consulter sur le site internet:

- présentation faite par les services du magistrat
- complément d'information sur la situation des piscines à Genève
- liste des clubs